

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Bid Fax: (613) 545-8067

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ground Handling Service Solicitation No N° de l'invitation W0125-12T003/A Client Reference No N° de référence du clien W0125-2-T003 File No N° de dossier KIN-2-38107 (620) Solicitation Closes - L'invitation at - à 02:00 PM on - le 2012-10-18 Delivery Required - Livraison exigée See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()	20	ate			
Client Reference No N° de référence du clien W0125-2-T003 File No N° de dossier KIN-2-38107 (620) Solicitation Closes - L'invitation at - à 02:00 PM on - le 2012-10-18 Delivery Required - Livraison exigée See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()					
W0125-2-T003 File No N° de dossier KIN-2-38107 (620) Solicitation Closes - L'invitation at - à 02:00 PM on - le 2012-10-18 Delivery Required - Livraison exigée See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()	4 6	012-09-	20		
File No N° de dossier KIN-2-38107 (620) Solicitation Closes - L'invitation at - à 02:00 PM on - le 2012-10-18 Delivery Required - Livraison exigée See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()	ու լա	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG			
Solicitation Closes - L'invitation at - à 02:00 PM on - le 2012-10-18 Delivery Required - Livraison exigée See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()	P	W-\$KII	N-620-5927		
Solicitation Closes - L'invitation at - à 02:00 PM on - le 2012-10-18 Delivery Required - Livraison exigée See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()	CC - FMS	No./N	, VME		
at - à 02:00 PM on - le 2012-10-18 Delivery Required - Livraison exigée See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()					
at - à 02:00 PM on - le 2012-10-18 Delivery Required - Livraison exigée See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()	n prei	nd fir	Time Zone		
on - le 2012-10-18 Delivery Required - Livraison exigée See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()	•		Fuseau horaire		
See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()			Eastern Daylight Saving Time EDT		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questi Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()			•		
Porter, Marta M. Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()					
Telephone No N° de téléphone (613)547-7587 ()	ons à:	E	Buyer Id - Id de l'acheteur		
(613)547-7587 ()		kin620			
· / /		FAX No N° de FAX			
		(613)545-8067			
Destination - of Goods, Services, and Constru Destination - des biens, services et construction DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE SUPPLY CUSTOMER SUPPORT FLIGHT STN FORCES P.O.BOX 1000 ASTRA Ontario K0K3W0 Canada					
Security - Sécurité					
This request for a Standing Offer does not include provisions for Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des disp	or security.				

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



W0125-12T003/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-2-T003 KIN-2-38107

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Exigences relatives à la sécurité
- 4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Visite facultative des lieux
- 3. Présentation des offres
- Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations pour le Code de conduite Attestations préalables à l' émission d' une offre à commandes
- 2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- 5. Responsables
- 6. Utilisateurs désignés
- 7. Instrument de commande
- 8. Limite des commandes subséquentes

W0125-12T003/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

- 9. Ordre de priorité des documents
- 10. Attestations
- 11. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des travaux
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Exigences en matière d'assurance
- 7. Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes :

Annexe A - Énoncé des travaux Annexe B - Base de paiement

Annexe C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe D - Exigences en matière d'assurance

W0125-12T003/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et

conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour

préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se

déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu,

ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des

exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et

Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions

applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

Demande d'offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) portant sur la prestation de services d'escale, tout particulièrement le lavage et le nettoyage des aéronefs Hercules, au 8° Escadre Trenton (Ontario), selon la demande et conformément à l'annexe A joint.

Le ministère de la Défense nationale (MDN), 8° Escadre, Base des Forces canadiennes (BFC) Trenton, Trenton (Ontario).

Les commandes subséquentes à l'OC seront passées pendant la période qui s'étend de la date d'attribution du marché 30 septembre 2013, avec deux périodes de renouvellement facultatives d'un an de l'OC.

Ce marché est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur.

3. Exigences relatives à la sécurité

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

nt

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

W0125-12T003/A

KIN-2-38107

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 - Offre à commandes et clauses du contrat subséquent.

4. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

W0125-12T003/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2012-07-11) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations - offre, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Les offrants doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'evaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai à l'interieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable. Les offrants doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'emission d'une offre à commandes.

Le Canada peut, à tout moment, demander à l'offrant de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l' d' casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations -offre, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

L'offrant doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de l'offre. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, l'offrant devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période de toute offre à commandes découlant de la présente demande d'offres à commandes (DOC) ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Visite obligatoire des lieux

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

W0125-12T003/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux d'exécution des travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux d'exécution des travaux, qui aura lieu le 10 octobre, à 10:00 a.m., 1 Hanger, Building 575, 76 Westwin Ave., 8 Wing Trenton. Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard 2 jour(s) avant la visite prévue pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. Les soumissionnaires devront signer une formule de présence. Les soumissionnaires devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont assisté à la visite. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant, et leur soumission sera jugée irrecevable. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

3. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

5. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

W0125-12T003/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (2 copies papier)

Section II: offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats cologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le	Canada	demande	aue I	es	offrants	comi	plètent	l'une	des	suivantes

a)	() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
	Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :
	VISA
	Master Card

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-2-T003

File No. - N° du dossier KIN-2-38107 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

W0125-12T003/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-2-T003

KIN-2-38107

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si trois (3) offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de trois offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le non-respect d'une des exigences obligatoires suivantes à la date de clôture des soumissions entraînera l'irrecevabilité et le rejet de la soumission.

	Exigences techniques obligatoires
TO1	Fournir les prix demandés à l'annexe B, Base de paiement.
TO2	Profil de l'entreprise: Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission des documents prouvant que la personne morale qui présente la soumission a mené à bien au moins un (1) projet au cours des trois (3) dernières années (à la date de clôture de la DOC), lequel projet était défini comme étant de fournir des services d'escale, plus particulièrement des services de lavage et de nettoyage d'avions Hercules.
ТО3	Curriculum vitæ: Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission les curriculum vitæ de tous les membres du personnel proposé (au moins cinq [5] personnes plus un superviseur sur place pour six [6] membres du personnel en tout, conformément à la base de paiement). Les curriculum vitæ de tous les membres du personnel proposé doivent clairement rendre compte de l'expérience d'au moins un (1) projet similaire au cours des trois (3) dernières années (à la date de clôture de la DOC), lequel projet était défini comme étant de fournir des services d'escale, plus particulièrement des services de lavage et de nettoyage d'avions Hercules.

1.2 Évaluation financière

- 1.2.1 Clauses du guide des CCUA M0220T (2007-05-25) Évaluation du prix
- **1.2.2** Les soumissions qui répondent aux critères de l'évaluation technique seront évaluées de façon à obtenir une valeur globale, laquelle est fondée sur le prix du service rendu droits acquittés (DDP) et les prévisions d'utilisation fournies à l'annexe B, *Base de paiement*, du présent document.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W0125-12T003/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

1.2.3 Définition de la valeur globale : afin d'obtenir le prix calculé, on multiplie le prix de chaque article par la prévision d'utilisation; la valeur globale est la somme de tous les prix calculés.

2. Méthode de sélection

2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

W0125-12T003/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'émission d'une offre à Commandes

1.1 Les offrants doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l' évaluation des offres, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l' intérieur duquel l' information doit être fournie. Les offrants doivent fournir la liste des administrateurs avant l'emission information d'une offre à commandes. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que l' offre sera déclarée non recevable.

Le responsable de l'offre à commandes peut, à tout moment, demander à l'offrant de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l' d' casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1. Programme de contrats fédéraux - attestation

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Reglement sur les marches de l'Etat pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la <u>Loi sur l'quit</u> en matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c. () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

2.2 Attestation du contenu canadien

2.2.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens et aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que les produits et services offerts sont des produits canadiens et des services canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que les produits et services offerts seront traités comme des produits non-canadiens et des services non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens et des services canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 5 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

- 1. À la date de clôture de la demande d'offres à commandes, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A Offre à commandes;
 - les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A-Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
- Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « <u>Exigences de scurit dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires</u> » (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

2. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe D si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

2. Exigences relatives à la sécurité

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des éta-blissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions?:
- a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe _____;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformises d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 11 - Code de conduite et attestations - Offre à commandes, du document 2005 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée de l'offre à commandes ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes, l'offrant doit diligemment tenir à jour la liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs de l'offrant et envoyer un avis écrit au responsable de l'offre à commandes chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. A la demande du Canada, l'offrant doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

W0125-12T003/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-2-T003

KIN-2-38107

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «A». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : de la date d'attribution au 30 décembre:

Deuxième trimestre : du 1er janvier au 31 mars;

Troisième trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Quatrième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

Période de l'offre à commandes 4.1

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus de la date d'attribution au septembre 30, 2013 inclusivement.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si on autorise l'utilisation de l'OC au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes d'un an, du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014 et du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015 selon les mêmes conditions et les mêmes tarifs ou prix indiqués dans l'OC, ou selon les tarifs ou prix calculés conformément à la formule qui est précisée dans l'OC.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Marta Porter

Titre: Agent d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 86 Clarence Street Kingston, ON K7L 1X3

W0125-12T003/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

Téléphone : 613-547-7587 Télécopieur : 613-545-8067

Courriel: marta.porter@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant (À remplir par le fournisseur)

NOM :			
Titre :			
Organisation:			
Adresse :			
Téléphone :	 		
Télécopieur :			_
Courriel :		_	

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :Le ministère de la Défense nationale (MDN), 8° Escadre, Base des Forces canadiennes (BFC) Trenton, Trenton (Ontario).

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 10,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003 KIN-2-38107

c) les conditions générales 2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

- d) les conditions générales 2010C (2012-07-16), Conditions générales services (complexité moyenne);
- e) Annexe A, Énoncé des travaux;
- f) Annexe B, Base de paiement;
- g) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) Annexe D, Exigences en matière d'assurance;
- i) l'offre de l'offrant en date du ______.

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

10.2 Clauses du guide des CCUA

M3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010C (2012-07-16), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 27 - Code de conduite et attestations - contrat, du document 2010C susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée de l'offre à commandes ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes, l'offrant doit diligemment tenir à jour la liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs de l'offrant et envoyer un avis écrit au responsable de l'offre à commandes chaque fois

W0125-12T003/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

qu'il y a un changement d'administrateur. A la demande du Canada, l'offrant doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2012-07-16), Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement - limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de ______ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

4.2 Limitation des dépenses

- La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$(insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,
 - selon la première de ces conditions à se présenter.
- Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

4.3 Paiements unique

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiements unique

4.4 Clauses du quide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client C0711C (2008-05-12), Contrôle du temps M3800C (2006-08-15), Estimation de coût

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

4.5 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit	suivantes sont	acceptées :	et	

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe _____. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

W0125-12T003/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-2-T003

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier KIN-2-38107

Annexe «A»

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (la 8° Escadre remettra les documents en question à l'entrepreneur retenu) :

- A. Instructions techniques du MDN, n° C-12-130-000/VC-001.
- B. Instructions techniques du MDN, n° C-12-010-040/TR-021.
- C. AF 9000 du 424º Escadron de transport et de sauvetage ainsi que les instructions de travail nº WI 4.09 ASO 0017.
- D. AF 9000 du 424° Escadron de transport et de sauvetage ainsi que l'annexe B, *Aircraft*, des instructions de travail n° WI 4.09 ASO 0017.
- E. Liste de vérifications à l'intention des nettoyeurs du CC130.
- F. Code canadien du travail, partie II.
- G. Loi sur la santé et la sécurité au travail.

1.0 INTRODUCTION

Un entrepreneur doit fournir le personnel, y compris un superviseur, du matériel de lavage, des pistolets de lavage, des têtes et des tampons, ainsi que l'équipement de protection individuelle pour procéder au lavage extérieur et au nettoyage intérieur des avions CC130 Hercules, lorsque le Ministère de la Défense nationale (MDN) en fait la demande pour le commandant du 424° Escadron de transport et de sauvetage, ou son représentant autorisé, conformément aux travaux précisés ci-après.

2.0 ACCÈS AU LIEU DE TRAVAIL

Les déplacements de la main-d'œuvre et du matériel sur les terrains et dans les bâtiments de la base doivent être approuvés par le commandant du 424° Escadron de transport et de sauvetage ou son représentant, désigné ci-après comme étant l'autorité technique. L'accès aux emplacements indiqués peut être limité en raison d'activités opérationnelles, et le MDN fournira sans tarder à l'entrepreneur tout renseignement utile à cet égard.

3.0 EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 Définitions

- 3.1.1 MDN, 8° Escadre, ou le client : le commandant du 424° Escadron de transport et de sauvetage ou son représentant autorisé ou désigné.
- 3.1.2 Entrepreneur : l'entreprise ou la personne qui se verra accorder l'offre à commandes.

3.2 Emplacement du lieu de travail

- 3.2.1 La 8° Escadre est située à quatre (4) kilomètres à l'est de Trenton (Ontario) sur la Route 2.
- 3.2.2 Le 424° Escadron de transport et de sauvetage est situé dans le hangar numéro 9, du côté nord de la Route 2.

Solicitation No N° de l'invitation			
W0125-12T003/A			
Client Ref. No N° de réf. du client			

W0125-2-T003

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

File No. - N° du dossier

KIN-2-38107

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3.2.3 Les travaux indiqués dans le présent document devront être effectués dans les baies numéro 3 ou 4 du hangar numéro 1, du côté nord de la Route 2.

3.3 Description des travaux

Les travaux visés par la présente offre à commandes comprennent toute la main-d'œuvre nécessaire pour satisfaire, voire dépasser, les exigences énoncées dans l'offre à commandes, dans les normes et les codes indiqués ainsi que dans les documents cités en référence.

- 3.3.1 De manière générale, les travaux comprennent :
- 3.3.1.1 la préparation du matériel et des équipements de lavage;
- 3.3.1.2 la mise en place des plates-formes de lavage et des équipements connexes;
- 3.3.1.3 le lavage des avions;
- 3.3.1.4 le rinçage des avions;
- 3.3.1.5 l'application de produits favorisant le déplacement de l'eau;
- 3.3.1.6 le nettoyage de l'installation de lavage.
- 3.3.2 Le nettoyage de l'installation de lavage comprend :

3.3.2.1	de lavage pour les remettre aux endroits désignés;
3.3.2.2	le retour du matériel, des contenants vides, des palettes et de tout autre article connexe dans les zones désignées;

3.3.2.3 l'arrêt et le verrouillage de tout équipement de lavage;

3.3.2.4 le lavage au jet d'eau du plancher du hangar, une fois les travaux de lavage terminés;

3.3.2.5 le nettoyage du poste de lavage et des toilettes de l'avion;

3.3.2.6 l'enlèvement des déchets et des rebuts issus des travaux de lavage pour les placer dans les zones désignées;

3.3.2.7 le retour des articles concernés au magasin à outils;

3.3.2.8 l'installation des housses de roues sur les plates-formes en vue de les faire sécher.

3.4 Catégories de travaux de lavage

3.4.1 Un lavage complet comprend :

Solicitation No N° de l'invitation $W0125-12T003/A$ Client Ref. No N° de réf. du client $W0125-2-T003$		Amd. No N° de la modif. File No N° du dossier KIN-2-38107	Buyer ID - Id de l'acheteur kin620 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME			
	3.4.1.1		ge intérieur de l'avion, tel qu'il est lférence E, Liste de vérifications à C130;			
3.4.1.2		un préavis d'au moins 48 heures est donné à l'entrepreneur.				
3.4.2	Un lavage	partiel comprend :				
	3.4.2.1		ge intérieur demandé par l'autorité commande subséquente à l'offre à			
3.4.2.2		la portée des travaux de lavage sera établie par l'autorité techniquet en vertu de chaque commande subséquente à l'offre à				
	3.4.2.3	commandes; un préavis d'au moins 48 heure	es est donné à l'entrepreneur.			

3.4.3 Lavage de pièces déposées de l'avion :

3.4.3.1 l'entrepreneur lave les pièces, tel qu'il est demandé;
3.4.3.2 le moment est déterminé par l'autorité technique et précisé dans chaque commande subséquente à l'offre à commandes;
3.4.3.3 un préavis d'au moins 24 heures est donné à l'entrepreneur.

4.0 EXIGENCES PARTICULIÈRES

4.1 Documents conservés sur place

Le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, conservera sur place un exemplaire des documents suivants :

4.1.1	l'offre a commandes ou le contrat;
4.1.2	les documents de référence;
4.1.3	le calendrier provisoire des travaux de lavage;
4.1.4	les fiches signalétiques (fournies par l'entrepreneur);
4.1.5	toute modification apportée à l'offre à commandes ou au contrat.

4.2 Produits et matériel fournis par le MDN, 8e Escadre Trenton

- 4.2.1 Les cordes d'assurance des dispositifs antichute seront fournies, entretenues et remplacées par le MDN, 8° Escadre. L'entrepreneur devra vérifier l'état des dispositifs et signaler tour problème au responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, s'il y a lieu. Le MDN, 8° Escadre, donnera la formation initiale concernant l'utilisation des dispositifs antichute:
- 4.2.2 le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, contrôlera l'accès au magasin à outils. L'accès au magasin à outils sera seulement accordé si le besoin est directement lié au lavage de l'avion;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

4.2.3 des plates-formes de maintenance seront fournies, entretenues et remplacées par le MDN, 8° Escadre. L'entrepreneur devra vérifier l'état des plates-formes et signaler tout problème au responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, s'il y a lieu;

4.2.4 tout l'équipement de lavage (sauf les pistolets de lavage, les têtes et les tampons) sera fourni, entretenu et remplacé par le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre. L'équipement de lavage fourni comprend plus précisément l'appareil Portafoamer 01-161-5903 et la remorque de lavage à haute pression 21-914-6298, ainsi que tous les pulvérisateurs à jet d'eau sous pression, et tout cet équipement sera fourni, entretenu et remplacé par le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre. L'entrepreneur devra vérifier l'état des appareils et signaler tout problème au responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, s'il y a lieu.

4.3 Matériel et équipement fournis par l'entrepreneur

- 4.3.1 Tous les produits de nettoyage et produits chimiques nécessaires au lavage des surfaces extérieures et intérieures de l'avion seront fournis par l'entrepreneur, et ils doivent se trouver sur la liste de produits approuvés du document n° C-12-010-040/TR-021. Tous les produits de nettoyage et les produits chimiques doivent être utilisés conformément aux instructions du fabricant. Si les produits de nettoyage et les produits chimiques nécessaires ne sont pas facilement accessibles, l'entrepreneur doit immédiatement en aviser le responsable du site ou l'autorité technique, de préférence par écrit. Des produits de rechange doivent être approuvés par le responsable du site ou l'autorité technique. Il ne faut jamais utiliser de produits non recommandés, inflammables ou dangereux pour les travaux de lavage, et il ne faut jamais jeter de tels produits dans les lavabos;
- 4.3.2 tous les pistolets de lavage, les têtes et les tampons de pistolet sont fournis, entretenus, réparés et remplacés par l'entrepreneur, aux frais de l'entrepreneur;
- 4.3.3 l'entrepreneur est chargé de la coordination et de l'achat des fournitures, des pistolets et du matériel dont il a besoin. L'entrepreneur est tenu de documenter son utilisation des fournitures, des produits et de l'équipement:
- 4.3.4 l'entrepreneur doit fournir les fiches signalétiques de tous les produits de lavage et produits chimiques;
- 4.3.5 tout l'équipement de protection individuelle (EPI) sera fourni, entretenu, réparé et remplacé par l'entrepreneur. L'EPI sera entretenu conformément aux directives du *Code canadien du travail* pendant toute la durée de l'offre à commandes.

4.4 Calendrier des travaux de lavage des avions

- 4.4.1 L'entrepreneur doit répondre au préavis de demande de lavage d'avion du responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, dans les 48 heures pour un lavage complet ou un lavage partiel et dans les 24 heures pour le lavage de pièces déposées;
- 4.4.2 l'entrepreneur doit être prêt à exécuter le travail 24 heures par jour, sept jours par semaine, y compris les jours fériés.

4.5 Utilisation des lieux

- 4.5.1 L'utilisation des lieux se limite au hangar numéro 1;
- 4.5.2 l'entrepreneur doit s'efforcer de ne pas encombrer inutilement les lieux de matériaux et d'équipements;
- 4.5.3 l'entrepreneur ne déplacera pas de produits ou d'équipement entreposés, de manière à nuire aux opérations du MDN, 8° Escadre, ou d'autres entrepreneurs. Lorsque des

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003 KIN-2-38107

produits ou des équipements entreposés doivent être déplacés, l'entrepreneur devra aviser le responsable du site ou l'autorité technique, qui prendra les arrangements nécessaires pour les faire déplacer;

- 4.5.4 l'entrepreneur exécutera des travaux en nuisant le moins possible à l'utilisation normale des lieux par le MDN. L'entrepreneur coordonnera l'exécution des travaux avec le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre;
- 4.5.5 lorsque de l'équipement est déjà dans un bâtiment (comme des plates-formes de maintenance), l'entrepreneur peut seulement utiliser celui qui lui aura été affecté pour l'exécution des travaux dans le hangar;
- 4.5.6 l'utilisation de dispositifs antichute est obligatoire dans le hangar, conformément au document de référence numéro 6, pour marcher sur l'avion. Le personnel du MDN donnera la formation nécessaire à l'utilisation des dispositifs antichute. Il est obligatoire de porter le harnais de sécurité du dispositif antichute, conformément au document de référence numéro 6. Si l'entrepreneur choisit d'utiliser le harnais de sécurité du dispositif antichute du MDN, il doit se le procurer au magasin à outils du hangar numéro 1 et signer un document à cet effet:
- 4.5.7 si l'entrepreneur choisit d'utiliser des harnais de sécurité et de l'équipement autres que ceux offerts par le MDN, il doit présenter une demande écrite au commandant du 424° Escadron de transport et de sauvetage aux fins d'approbation;
- 4.5.8 le personnel de l'entrepreneur portera l'EPI fourni par l'entrepreneur.

4.6 Occupation ou utilisation partielle des lieux

Le personnel du MDN peut avoir besoin d'utiliser certaines zones du hangar pendant les travaux de lavage.

4.7 Réunions de projet

Le responsable du site ou l'autorité technique coordonnera les réunions de projet en établissant l'heure et l'endroit des rencontres, le cas échéant.

4.8 Dessins supplémentaires

Le responsable du site ou l'autorité technique peut fournir d'autres dessins pour faciliter la bonne exécution des travaux.

4.9 Installations sanitaires

Des installations sanitaires se trouvent sur les lieux.

4.10 Installations temporaires.

- 4.10.1 Le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, fournira sans frais une alimentation en électricité et en eau aux fins de lavage des avions Hercules CC130 du MDN;
- 4.10.2 le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, déterminera les points de distribution ainsi que les quantités limites, notamment en ce qui concerne l'alimentation en eau pour le lavage;
- 4.10.3 la fourniture de services temporaires (alimentation en électricité et en eau) accordée par le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, dépend des besoins de la 8° Escadre, et le responsable du site et/ou l'autorité technique peuvent y mettre fin sans préavis. En situation d'urgence ou de verrouillage du hangar, les services en question peuvent être déroutés sans préavis. Le responsable du site et/ou l'autorité technique examineront

W0125-12T003/A

W0125-2-T003

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

KIN-2-38107

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d'autres sources d'alimentation pour ces services temporaires en collaboration avec l'entrepreneur;

4.10.4 l'entrepreneur doit remettre toute installation temporaire dans l'état d'origine.

4.11 Livraison et entreposage

- le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, fournira à l'entrepreneur des installations d'entreposage sécuritaires, aux fins d'entreposage de l'équipement de lavage, du matériel, des fournitures et de l'EPI fournis par l'entrepreneur;
- 4.11.2 l'entrepreneur entreposera son matériel conformément aux instructions du fabricant;
- 4.11.3 le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre, désignera les zones d'entreposage;
- 4.11.4 l'entrepreneur s'assurera que les zones d'entreposage sont propres et rangées en tout temps. L'EPI sera entretenu et entreposé, les déchets seront ramassés et la zone sera nettoyée périodiquement;
- 4.11.5 l'entrepreneur s'assurera que tout l'équipement et toutes les fournitures sont remis en entreposage une fois les travaux de lavage d'un avion terminés.

4.12 Protection de l'environnement

- 4.12.1 L'entrepreneur exécutera ses activités de lavage et d'élimination des déchets conformément aux ordonnances locales et aux lois environnementales;
- 4.12.2 les déchets volatiles seront entreposés dans des contenants métalliques munis d'un couvercle et approuvés;
- 4.12.3 l'entrepreneur doit éviter d'endommager les surfaces revêtues ou en béton, les bâtiments, les aménagements paysagers, les bordures de chaussée, les clôtures et toute propriété adjacente. L'entrepreneur réparera tout dommage causé par son personnel.

4.13 Environnement sans fumée

4.13.1 L'entrepreneur respectera la réglementation locale sur le tabagisme.

EXIGENCES CONCERNANT LE NETTOYAGE DE LA ZONE UTILISÉE 5.0

5.1 Activités suivant le projet

L'entrepreneur doit :

- 5.1.1 mener ses activités de lavage et d'élimination des déchets conformément à la réglementation et aux lois sur la protection de l'environnement;
- 5.1.2 entreposer tout déchet volatile conformément à la réglementation et aux lois sur la protection de l'environnement;
- 5.1.3 assurer une bonne ventilation des lieux pendant l'emploi de produits volatils ou toxiques. Il est interdit d'utiliser le système de ventilation du bâtiment à ces fins;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

- 5.1.4 seulement utiliser le matériel de lavage conformément au document de référence numéro 2 figurant dans l'introduction:
- 5.1.5 s'assurer que les déchets sont placés dans les contenants sur place, fournis par le MDN, 8° Escadre:
- 5.1.6 gérer les activités de nettoyage de manière à ce que la poussière, les débris et les autres saletés ne retombent pas sur des surfaces fraîchement lavées et ne contaminent pas les systèmes du bâtiment et des aéronefs:
- 5.1.7 maintenir le lieu de travail en parfait état de propreté et bien rangé, conformément aux règles de santé et de sécurité. Le matériel ou l'équipement laissé à proximité d'un aéronef doit être rangé de manière à ce qu'il ne présente aucun danger pour le personnel de l'entrepreneur et du MDN, 8° Escadre;
- 5.1.8 laver le plancher du hangar au jet d'eau une fois le lavage de l'avion terminé;
- 5.1.9 débarrasser les vides sanitaires et les autres vides de construction accessibles de tout débris ou matériau excédentaire.

6.0 EXIGENCES RELATIVES AU PERSONNEL

- 6.1 L'entrepreneur doit s'assurer que les travaux de lavage sont surveillés par un superviseur bien formé et connaissant bien les procédures de lavage. Il faut que le superviseur sur place et les autres membres clés du personnel clé assurant les services en question possèdent de l'expérience.
- 6.2 L'entrepreneur doit fournir suffisamment de main-d'œuvre, ayant atteint l'âge de la majorité en Ontario, pour assurer le déroulement efficace et ordonné des activités de lavage, dans les délais prescrits par le responsable du site pour le MDN, 8° Escadre et/ou l'autorité technique. Pour les travaux de lavage en question, l'on sait d'expérience que :
 - 6.2.1 une équipe d'au moins six (6) personnes est recommandée pour mener à bien le lavage complet d'un avion en une (1) journée de travail normale;
 - 6.2.2 une équipe d'au moins six (6) personnes est recommandée pour mener à bien le lavage partiel d'un avion en deux (2) heures;
 - 6.2.3 une quantité de 1400 gallons d'eau est habituellement nécessaire pour laver complètement un avion Hercules CC130 du MDN.
- 6.3 Le savoir collectif de l'entrepreneur dans la gestion et l'exécution de travaux de lavage/nettoyage d'avion démontrera la capacité de l'entrepreneur et de son équipe à exécuter le travail selon les normes et la qualité exigées, ainsi que selon les délais prescrits pour le lavage d'un avion.

7.0 Mesures de sécurité

7.1 Sécurité générale

L'entrepreneur doit :

- 7.1.1 respecter les mesures de sécurité figurant dans les documents de référence 5 et 6, la réglementation provinciale, la Commission des accidents du travail, les arrêtés et les règlements municipaux. En cas de divergence entre les autorités susmentionnées, les dispositions les plus rigoureuses prévaudront;
- 7.1.2 se conformer à tous les ordres permanents et à tous les règlements en vigueur sur le lieu de travail;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

7.1.3 signaler tous les dangers inhérents à sa présence au moyen d'affiches ou baliser ceux-ci au moyen de barrières;

7.1.4 s'assurer que les dispositifs de protection, les barrières, les palissades et tout autre élément semblable sont bien entretenus jusqu'à la fin des travaux demandés en vertu de la présente offre à commandes et des commandes subséquentes (contrat) ou jusqu'à ce que le responsable du site ou l'autorité technique demande d'enlever ceux-ci.

7.2 Surcharge

L'entrepreneur doit s'assurer qu'aucune partie de l'avion ne fait l'objet d'une surcharge pouvant compromettre sa sécurité ou causer des dommages ou sa déformation.

7.3 Matières dangereuses (HAZMAT) – SIMDUT

L'entrepreneur doit :

- 7.3.1 s'assurer que les matières dangereuses sont uniquement utilisées par des travailleurs qui ont suivi une formation sur les risques liés aux matières en question et qui connaissent les pratiques de travail sécuritaires;
- 7.3.2 informer immédiatement le responsable du site ou l'autorité technique de toute matière que l'entrepreneur soupçonne d'être dangereuse et qui ne figure pas dans le présent contrat. L'entrepreneur doit interrompre immédiatement le travail dans la zone touchée jusqu'à ce qu'il reçoive des instructions du responsable du site ou de l'autorité technique. Il doit aussi s'assurer que toute la main-d'œuvre est munie du bon EPI prescrit pas le ministère du Travail du Canada et/ou le ministère provincial du Travail;
- 7.3.3 fournir et assurer l'entretien de tout vêtement et équipement de protection notamment des gants de caoutchouc, des écrans faciaux, des lunettes de protection, des appareils respiratoires, des tabliers et des chaussures de sécurité;
- 7.3.4 mettre en application les exigences les plus rigoureuses prescrites par le gouvernement provincial, le ministère du Travail du Canada ou les règles de santé et de sécurité;
- 7.3.5 accepter ses responsabilités et indemniser l'État en cas de blessures ou de dommages résultant de l'exposition à des matières ou à des objets dangereux ou de leur utilisation;
- 7.3.6 conserver sur le lieu de travail les fiches signalétiques des matières et des produits dangereux fournis par l'entrepreneur;
- 7.3.7 s'assurer que tous les employés ont lu et compris les fiches signalétiques;
- 7.3.8 conserver des documents attestant que les employés ont lu les fiches signalétiques;
- 7.3.9 communiquer toute question sur les matières dangereuses au responsable du site ou à l'autorité technique.

8.0 VISITE DES LIEUX (Réunion préalable aux travaux)

Dès que l'offre à commandes est attribuée, mais avant le début des travaux, l'entrepreneur doit rencontrer l'autorité technique précisée dans le présent devis. La première rencontre suivant l'attribution du contrat permettra à l'entrepreneur de prendre connaissance des conditions pouvant avoir une incidence sur les travaux avant qu'il ne visite les lieux.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

File No. - N° du dossier

W0125-2-T003

KIN-2-38107

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe «B»

BASE DE PAIEMENT

L'offre à commandes se limitera aux services et aux fournitures réellement demandés, fournis ou exécutés.

LE TAUX APPLICABLE AU LAVAGE EST UN « COÛT TOUT COMPRIS » QUI INCLUE TOUTES LES DÉPENSES NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DU TRAVAIL SUR PLACE.

Lorsqu'une estimation des coûts a été soumise et acceptée par le responsable du site, les travaux ou les services complets seront effectués ou fournis à un coût ne dépassant pas 110 % d'une telle estimation.

La TVH ne doit pas être incluse dans les prix proposés, mais bien indiquée en sus, comme un élément distinct, sur toutes les factures.

BASE DE TARIFICATION A – FAB DESTINATION

Tarification pour la première année: Date d'attribution du contrat au 30 septembre 2013 Tarification pour la deuxième année : du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014 (1re année d'option) Tarification pour la troisième année: du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015 (2e année d'option)

POUR LA PREMIÈRE ANNÉE – date d'attribution du contrat au 30 septembre 2013 (comprend tous les frais de transport à destination et en provenance du lieu de travail)

l avag	e d'un avion complet – intérieur et extérieur	Prévision d'utilisation	Prix unitaire (DDP) (sans TVH)
1.	par avion Hercules: prix par lavage effectué Délai d'exécution d'une (1) journée de travail normale (de 8 h à 16 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle.	12 chacun	\$ chacun
2.	par avion Hercules : prix par lavage effectué Après les heures normales de travail, y compris les jours fériés (de 16 h à 8 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle.	2 chacun	\$ chacun
3.	lavage de pièces déposées : prix à l'heure L'entrepreneur lave les pièces d'avion au besoin. Le délai d'exécution est déterminé par l'autorité technique. L'entrepreneur a droit à un préavis d'au moins 24 heures. Au moins deux heures de travail, sans dépasser six heures.	250 heures	\$/heure

Client Ref. No. - N° de réf. du client

sans dépasser quatre heures.

W0125-2-T003

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

KIN-2-38107

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Lavage partiel d'un avion – intérieur et extérieur 1. par avion Hercules : prix par lavage effectué 4 chacun \$ chacun Délai d'exécution d'une (1) journée de travail normale (de 8 h à 16 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle. 2. par avion Hercules : prix par lavage effectué 1 chacun \$ chacun Après les heures normales de travail, y compris les jours fériés (de 16 h à 8 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle. 3. lavage de pièces déposées : prix à l'heure 50 heures \$/heure L'entrepreneur lave les pièces d'avion au besoin. Le délai d'exécution est déterminé par l'autorité technique. L'entrepreneur a droit à un préavis d'au moins 24 heures. Au moins deux heures de travail

POUR LA DEUXIÈME ANNÉE – du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014 (comprend tous les frais de transport à destination et en provenance du lieu de travail)

		Prévision d'utilisation	Prix unitaire (DDP) (sans TVH)
1.	Lavage d'un avion complet – intérieur et extérieur par avion Hercules : prix par lavage effectué. Délai d'exécution d'une (1) journée de travail normale (de 8 h à 16 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle.	12 chacun	\$ chacun
2.	par avion Hercules : prix par lavage effectué. Après les heures normales de travail, y compris les jours fériés (de 16 h à 8 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle.	2 chacun	\$ chacun
3.	lavage de pièces déposées : taux horaire. L'entrepreneur lave les pièces d'avion, au besoin. Le délai d'exécution est déterminé par l'autorité	250 heures	\$/heure

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

technique. L'entrepreneur a droit à un préavis d'au moins 24 heures. Au moins deux heures de travail, sans dépasser six heures.

Lavage partiel d'un avion – intérieur et extérieur

par avion Hercules : prix par lavage effectué. 1. Délai d'exécution d'une (1) journée de travail normale (de 8 h à 16 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle.

4 chacun \$ chacun

2. par avion Hercules : prix par lavage effectué. Après les heures normales de travail, y compris les jours fériés (de 16 h à 8 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle.

1 chacun \$ chacun

3. lavage de pièces déposées : taux horaire. L'entrepreneur lave les pièces d'avion au besoin. Le délai d'exécution est déterminé par l'autorité technique. L'entrepreneur a droit à un préavis d'au moins 24 heures. Au moins deux heures de travail sans dépasser quatre heures.

\$/heure 50 heures

Duite conitaine (DDD)

Duássialan

POUR LA TROISIÈME ANNÉE – du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015 (comprend tous les frais de transport à destination et en provenance du lieu de travail)

		d'utilisation	(sans TVH)
1.	Lavage d'un avion complet – intérieur et extérieur par avion Hercules : prix par lavage effectué. Délai d'exécution d'une (1) journée de travail normale (de 8 h à 16 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle.	12 chacun	\$ chacun
2.	par avion Hercules : prix par lavage effectué Après les heures normales de travail, y compris les jours fériés (de 16 h à 8 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle.	2 chacun	\$ chacun
3.	lavage de pièces déposées : taux horaire.	250 heures	\$/heure

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

KIN-2-38107

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

L'entrepreneur lave les pièces d'avion au besoin. Le délai d'exécution est déterminé par l'autorité technique. L'entrepreneur a droit à un préavis d'au moins 24 heures. Au moins deux heures de travail, sans dépasser six heures.

Lavage partiel d'un avion – intérieur et extérieur

par avion Hercules: prix par lavage effectué
 Délai d'exécution d'une (1) journée de travail
 normale (de 8 h à 16 h, 7 jours par semaine), le
 prix comprend les services d'une équipe de lavage
 d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur
 sur le lieu de travail ainsi que l'équipement
 de protection individuelle.

4 chacun \$ chacun

2. par avion Hercules : prix par lavage effectué Après les heures normales de travail, y compris les jours fériés (de 16 h à 8 h, 7 jours par semaine), le prix comprend les services d'une équipe de lavage d'au moins cinq (5) personnes et d'un superviseur sur le lieu de travail ainsi que l'équipement de protection individuelle. 1 chacun \$ chacun

lavage de pièces déposées : taux horaire.
 L'entrepreneur lave les pièces d'avion au besoin.
 Le délai d'exécution est déterminé par l'autorité
 technique. L'entrepreneur a droit à un préavis d'au
 moins 24 heures. Au moins deux heures de travail
 sans dépasser quatre heures.

50 heures \$/heure

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-2-T003

KIN-2-38107

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe «C»

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

(en pièce jointe)

W0125-12T003/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-2-T003

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier

KIN-2-38107

ANNEXE «D»

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. Assurance responsabilité civile automobile

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
- 2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assurance de responsabilité civile limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - b. Assurance individuelle lois de toutes les juridictions;
 - c. Garantie non-assurance des tiers;
 - d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

2. Assurance responsabilité aérienne

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une police d'assurance de responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 5 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance aérienne doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - c. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - d. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

e. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.

- f. Assurance des passagers aériens incluant les paiements médicaux : Si des sous-limites s'appliquent à la police de l'entrepreneur conformément à des ententes de transport internationales ou autrement, en aucun cas le montant de la protection ne doit être inférieur à 300 000 \$ par personne. La limite par accident ne doit pas être inférieure à 300 000 \$ multiplié par le nombre de passagers.
- g. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- h. Responsabilité de l'employeur (ou la confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme similaire).
- i. Produits et activités terminées : Couverture des responsabilités découlant de la vente de produits avioniques, y compris les services, les activités d'assemblage et de réparation en liaison avec les travaux exécutés par l'entrepreneur ou en son nom.
- j. Formule étendue d'assurance responsabilité civile des locataires de l'aéroport : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard de ses responsabilités découlant de l'occupation d'installations aéroportuaires louées.
- k. Avenant relatif aux aéronefs n'appartenant pas à l'assuré : Pour protéger l'entrepreneur contre les responsabilités découlant de l'utilisation d'aéronefs appartenant

à d'autres parties, y compris le Canada.

3. Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- 3. La police d'assurance Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollutiondoit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W0125-12T003/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0125-2-T003

KIN-2-38107

c. Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

- d. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- e. Transport incident : La police doit couvrir les pertes découlant de tout déchet, produit ou matériel transporté, expédié ou livré par le biais d'un moyen de transport vers un emplacement situé au-delà des limites du site où l'entrepreneur ou toute entité pour laquelle il est juridiquement responsable exécute ou a exécuté les activités décrites dans le contrat.

Government of Canada

Gottegengenoort du Canada

Contract Number / Numéro du contra! W0125-2-T003 (old W0125-243) Security Classification / Classification de sécurite

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE Originating Government Department or Organization / 2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Ministère ou organisme gouvernemental d'origine 424(T&R) Sqn, 8 Wing Trenton RCAF 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant 4. Brief Description of Work / Brève description du travail External and internal washing of CC130 aircraft 5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Yes Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? Non Oui 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control No Yes Non Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujettles aux dispositions du Réglement sur le contrôle des données techniques? Indicate the type of access required / Indiquer te type d'accès requis 6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASS/FIED information or assets? Yes Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÈGÉS et/ou CLASSIFIÉS? Non Oni (Specify the level of access using the chart in Question 7, c) Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. No Yes Oui Non Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnet d'entretien) auront-lis accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renesignements ou à des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIÉS n'est pes autorisé. 6. c) is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storag Yes 1 S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? Non Out 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion sasa restrictions All NATO countries 200 No release restrictions Aucune restriction relative Tous les pays de l'OTAN Aucune restriction relative à la diffusion à la diffesion No! releasable À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Restricted to: / Limité à : Restricted to: / Limité à : Specify country(tes): / Préciser le(s) pays : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : 7. c) Level of information / NF :-Tinformation PROTECTED A NATO UNCLASSIFIED PROTECTED A PROTEGE A NATO NON CLASSIFIÉ PROTÈGÉ A PROTECTED B NATO RESTRICTED PROTECTED B PROTÈGÉ B NATO DIFFUSION RESTREINTE PROTÈGÉ B PROTECTED C NATO CONFIDENTIAL PROTECTED C . PROTÉGÉ C NATO CONFIDENTIEL PROTÈGÉ C CONFIDENTIAL NATO SECRET CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL NATO SECRE CONFIDENTIEL ź COSMIC TOP SECRET SECRET SECRET COSMIC TRÈS SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET . 1942 - 4²/₂ TRÈS SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT) \$ 45 B

TBS/SCT 350-103(2004/12)

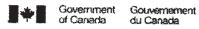
TRES SECRET (SIGINT)

Security Classification / Classification de sécurité Unclass

Canada da

TOP SECRET (SIGINT)

TRÈS SECRET (SIGINT)



Contract Number / Numéro du contrat WD125-2-T003(0k) W0125-2-03929

Security Classification / Classification de sécurité Unclass

		<u> </u>									
PARTA (con	inued) / PARTIE A (suite)										
8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? Non Ves											
If Yes, indic	ale the level of sensitivity:	and on a des pigns compet of	wither LVO I ERCO BROS (1	_Assiries /	Mon LOui						
Dans l'affire	native, indiquer le niveau de sensibil										
9. Will the sup	plier require access to extremely ser	nsitive INFOSEC information or a	658ts?		7 No Yes						
Le fournissi	aura-t-il accès à des renseignem	ents ou à des biens INFOSEC de	nature extrêmement délical	e?	Non Oul						
Short Titlets	i) of material / Titre(s) abrégé(s) du r	maháriai ·									
Document i	lumber / Numero du document :		,								
PART B - PER	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B	· PERSONNEL (FOURNISSEUF	3								
10. a) Personn	el security screening level required /	Niveau de contrôle de la sécurit	du personnel requis	A							
	RELIABILITY STATUS	CONFIDENTIAL	FTT SECRET								
1	COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SEC							
	TOP SECRET-SIGINT				T .						
	TRES SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET		TOP SECRET TRÈS SECRET						
	SITE ACCESS	LI WOO OWN DENNIEL	LLLI INTO SCORET	L COSMAC	INES SEUREI						
	ACCES AUX EMPLACEMENTS										
	The second secon										
	Special comments:	The manuscriptor of Four & Taking and Taking									
	Commentaires spéciaux : Reliabil	ity required for 8 Wing Restricted	Area Pass								
	NOTE: If multiple levels of screening	are identified, a Security Classific	ation Guide must be provided								
10 h) May (me	REMARQUE: Si plusieurs niveaux creened personnel be used for portion	TO CHIEFTID DO CONTROL COME COM	its, un guide de classification	de la sécurité doit être	fourni.						
Du persi	onnel sans autorisation sécuritaire p	ons of the work?			No Yes						
If Yes, w	ill unscreened personnel be ascorte	40 nou-r oc ace connei mitt battille o	ı davan?		Non Oui						
Dans l'a	firmative, le personnel en question s	ur ieca-l-il eccryté?			No Yes						
					L Non LOui						
PART C - SAF	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE (- MESURES DE PROTECTION	(FOURNISSEUR)								
INFORMATIC	N / ASSETS / RENSEIGNEME!	NTS / BIENS									
10 m) 1050 db											
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or Vespremises?											
Profession and the second seco	NT T				V NonOui						
CLASSII	sseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIÉS?	amelposer sur place des renseigi	rements ou des biens PROT	EGES eVou							
11. b) Will the s	upplier be required to safeguard CC	MSEC information or assets?			No TYES						
re ioum	sseur sera-t-il tenu de protéger des :	renseignements ou des biens CC	MSEC?		Non Oui						
PRODUCTIO	V .										
	-										
ii ci Wall the me	note to the section of the section o										
Occur at 8	oduction (manufacture, and/or repair ; ne supplier's site or premises?	and/or modification) of PROTECTE	D and/or CLASSIFIED mater	iel or equipment	No Tayes						
Les instal	iations du fournisseur serviront-elles à	la centucion (fabrication etter de			√ Nan Oui						
eVou CL/	SSIFIÉ?	In our case (case constrained to the	ia: maru arush usodikasiani) de	materiel PROTEGE							
INFORMATION	TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SE	IPPORT RELATIF À LA TECHNO	LOGIE DE L'INFORMATION	TATAL TOTAL							
1, d) Will line su	pplier be required to use its IT system	S to electronicativ process, postup	A AL MAN DOCTECTED	- Oi 100mm							
1. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED No. Yes information or data?											
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des l'oui l'enseignements ou des données PROTEGÉS etfou CLASSIFIÉS?											
: ci :seigra	ments ou des données PROTEGES (t/ou CLASSIFIÉS?									
1 of Will thoras	se an electronic link but	8C3_ 1799									
2) Veli there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? No Yes To line electronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence Non Oui											
देशक संस्कृति	entale?	PROVIDE BURNING OF STREET, SERVING STREET, STR	et celui du ministère ou de l'a	gence	Non Oui						
THE RESERVE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE	Management of the second of th										
185/SCT 350-	103/2004/42)										
	, valeach tel	Security Classification / Class	fication de sécurité								
		Unclass			Canadä						
		P			Callada						



Contract Number / Numéro du contrat

W0125-2-T003

Security Classification / Classification de sécurité Unclass

ART C - (continue	ue e	er som sig	. C.	% * (SWE)													
For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category/lies) and level(e) of unfactuacing manually use the summary chart below to indicate the category/lies) and level(e) of unfactuacing																	
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie. les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.																	
INVEROX OF SERVE	gar	ge n	equa	i axx mstabati	ons du fo	urnisseur.					•		-	., ,			
For users comple	lino	the	form	online his th	a Inform	F) Was now	amount wheat										
Dans le cas des i	utilis	ateu	rs o	ui remolissent	le format	ų, ole suli bira an lin	meany chart	s automaticali	y populat	ed by you	resp	ons	es to	previous qui	estions.	-1-1-	
dans le tableau n	ecar	rituta	tif.			340 411 139	town (Prints states)	men, me repur	MOD GUA	doggnous	biec	309G	ies s	ioni automati	quement :	Salsies	
					SI	JAMARY	CHART /	TABLEAU R	ÉCAPITI	JLATIF							
Category		TECT				***	T T				T						
Cathgorie	FR	OTÉG	É		ASSIFIED			NATO			l			COMSEC		***	
					T	Top	NATO	NATO	T-11122	1				·			
	А	8	C	CONFIDENTIAL.	SECRET	SECRET	RESTRICTED	CONFIDENTIAL	NATO Secret	COSMC TOP	PROTECTED			CONFIDENTIAL	1	TOP	
				CONFIDERING.		TRES	NATO	NATO	ĺ	SECRET	A	8 C		CONFIDENTIAL			
						SECRET	DIFFUSION	Confidential	İ	TRES	^	8		COMPREME	do de	Secre	
Information / Assets	*c**********					 	RESTREAMS		 	SECRET					 		
Production				***************************************		<u> </u>											
								1									
(T Media: / Sepport Ti															 		
IT Lines /						 					-				-		
Lien électronique																	
12. a) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS ast-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bes du formulaire.																	
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTEGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No Ves Non Oui																	
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitutée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).																	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclass

Canadä



Government Gouvernement of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W0125-2-T003 Security Classification / Classification de sécurité Unclass

					A STATE OF THE STA			
PART D - AUTHORIZATION / PAR								
13. Organization Project Authority / 0		I						
Name (print) - Nom (en lettres mould	es)	Title - Titre		Signature	and the same of th			
MWO Derrick Ross		Senior Aircr	aft Meint Superintendent		Trave			
Telephone No Nº de téléphone	Facsimile No N° de	télécopisur	E-mail address - Adresse cour	riel	Date			
613-392-2811 ext 3963	613-965-2255		demick.ross@forces.gc.ca	4 Jul 2012				
14. Organization Security Authority /	Responsable de la séc	urité de l'organ	isme		- A. 1			
Name (print) - NoTippy Grahamis Senior Security		ustrial Secu	nity	Signature	Allaham			
Telephone No Release 103				<u> </u>	<u>V</u>			
4	1		E-mail address - Adresse cour	riel	Date 05 JULY 2012			
	ham@forces.oc.ca							
 Are there additional instructions Des instructions supplémentaires 				t-elles jointes	Non U Oui			
16. Procurement Officer / Agent d'ap	provisionnement				201.00000000000000000000000000000000000			
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature				
Telephone No Nº de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse cor	urriel	Date			
 Contracting Security Authority / J 	lutorité contractante en	matière de sè	curité					
Name (print) - Nom (en lettres moulé	ies)	Title - Titre		Signature				
	***************************************			Qu	Mahen			
Telephone No N° de tèléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse cor	urriel	Date 25/67/2013			
				V				

Jill Mahon Contract Security Officer, Contract Security Jill.Mahon@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Tel/Tél - 613-960-0164 / Fax/Téléc - 613-954-

Security Classification / Classification de sécurité Unclass

Canada